

**OBJET : MARCHÉ DE DEMOLITIONS POUR LES ANNEES 2005 A 2007 –
APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION
AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE MARCHÉ**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2004,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE PREMIER : Approuve la procédure d'appel d'offres restreint (articles 295, 298 bis et suivants du code des marchés publics) relative à l'opération citée en objet en vue de la passation d'un marché à bons de commande prévu pour un an, renouvelable par reconduction expresse pendant deux ans maximum et comportant les seuils annuels suivants :

150 000 Euros TTC

600 000 Euros TTC

ARTICLE DEUX : conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres et en application de celle-ci, Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché subséquent avec la Société PRODEMO.

Les dépenses seront imputées sur le budget communal des exercices correspondants sur le (102) 2111-824.

le Maire,